



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LABERGEMENT STE MARIE  
1 Chemin du Fourpéret  
25160 LABERGEMENT STE MARIE

Tél : 03.81.69.30.20

Courriel : [siel-fourperet@wanadoo.fr](mailto:siel-fourperet@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.siel-electricite.fr](http://www.siel-electricite.fr)

APE : 8413 Z - Siret 252 503 206 000 10

**DEMANDE DE RACCORDEMENT  
D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION  $\leq$  36 KVA  
**SANS INJECTION**  
RACCORDEE AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION  
GERE PAR LE SIEL**

Historique des principales modifications du document

<b>Version</b>	<b>Désignation des modifications</b>	<b>Date</b>
V0	Création du document	01/07/2020
V1	Mise à jour pièce à fournir	01/04/2022

**A : CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE RACCORDEMENT**

Pour établir la **C**onvention d'**A**uto**C**onsumation **S**ans **I**njection (**CACSI**), le SIEL vous remercie de compléter le présent formulaire. Nous vous recommandons vivement de le faire avec l'aide de votre installateur.

Les champs du présent document marqués d'un \*, sont obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

En conformité avec le règlement européen n° 2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité et de limitation des données à caractère personnel en vous adressant à : SIEL, 1 Chemin du Fourpéret, 25160 LABERGEMENT STE MARIE.

Si toutefois le Producteur rencontre des difficultés, il peut aussi s'adresser au délégué à la protection des données personnelles par courrier électronique à l'adresse : [dpd.adat@doubs.fr](mailto:dpd.adat@doubs.fr)

**B : INTERVENANTS**

**B1 : PRODUCTEUR**

- |  |   |         |
|--|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Particulier : M, Mme, (nom, prénom)<br><input type="checkbox"/> Société ou entreprise <sup>1</sup><br><input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'Etat | } | * ..... |
|--|---|---------|

Le cas échéant, représenté par<sup>2</sup> : \* ....., dûment habilité(e) à cet effet.

**Adresse actuelle :** N° et nom de la voie : \* .....

Code postal : \* ..... Commune : \* .....

Téléphone : \* ..... Mobile : ..... Mail : \* .....

**B2 : Tiers HABILITE (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA DEMANDE DE CONVENTION)**

Le Producteur a-t-il habilité un tiers pour cette affaire ? \*       OUI       NON

**Si OUI**, indiquez le type d'habilitation : \*

**Autorisation** (pour déposer la demande et prendre connaissance des informations relatives à l'affaire)

**Mandat**<sup>3</sup>.

Dans le cadre de ce mandat, le Producteur donne pouvoir au tiers mandaté de :

signer en son nom et pour son compte la Convention, celle-ci étant rédigée au nom du mandant (le producteur)

Personne / société habilitée : .....

Si société : représentée par M. ou Mme ....., dûment habilité(e) à cet effet

Adresse : \* .....

Code postal : \* ..... Commune : \* .....

Téléphone : \* ..... Mobile : ..... Mail : \* .....

**B3 : EXPLOITANT (VOIR GLOSSAIRE)**

L'Exploitant est : \*     Le Producteur                       Le tiers habilité

Une tierce entreprise (préciser son nom) : \* .....

Téléphone(s) : \* ..... Mail : .....



## DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Les documents originaux ne sont pas retournés. Une copie des documents listés ci-dessous est suffisante, sauf pour l'attestation CONSUEL qui vous sera demandé pour l'établissement de la CACSI.

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR		
Pièce		Est-elle obligatoire ?
1	Mandat / autorisation	Oui si appel à un tiers habilité
2	KBIS	Oui si le demandeur est une société
3	Schéma unifilaire de l'installation	Oui si stockage local d'énergie électrique
4	Assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à la production d'électricité photovoltaïque raccordé au RDP	Oui
5	Attestation de conformité visée par CONSUEL	Elle devra être fournie obligatoirement pour l'établissement de la convention

### Explication des pièces demandées

1. Un **mandat** ou une **autorisation** si le Producteur fait appel à un tiers habilité pour le traitement de son dossier : ces modèles peuvent vous être adressés sur demande.

2. Un **KBIS** si le Producteur est une société, ou un avis de situation au répertoire SIREN s'il n'est ni un particulier ni une société (collectivité territoriale, service d'état, association...).

3. Un **schéma unifilaire**, à fournir en cas de présence de stockage d'énergie électrique (batteries), qui indique :

- l'ensemble des onduleurs ou machines, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage de l'Installation de Production (si protection de type B1 ou sectionneur automatique) ;
- le raccordement des auxiliaires et de la batterie d'accumulateurs, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus. Ce stockage d'énergie électrique ne doit servir qu'aux besoins propres de l'Installation de Consommation.

4. Une **assurance responsabilité civile** couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution de la présente Convention, ou imputables au fonctionnement de son Installation.

5. Une **attestation de conformité visée par CONSUEL** de l'Installation de Production,

A défaut une attestation du **Producteur attestant** que l'Installation de Production :

- a été entièrement fabriquée, assemblée et essayée en usine et n'a pas nécessité la création de circuits fixes sur Site (pose de conducteurs et/ou de leurs protections) : elle a par conséquent une puissance installée inférieure ou égale à 3 kVA et n'est pas associée à un dispositif de stockage d'énergie électrique. En accord avec l'article D342-19 du code de l'énergie, elle ne nécessite pas d'attestation de conformité visée par CONSUEL ;
- comporte un dispositif de découplage conforme à la norme DIN VDE 0126-1-1 /A1 ou 0126-1-1:2013-08 (version VFR 2019<sup>2</sup>) ;
- est raccordée sur un circuit électrique conforme aux prescriptions de sécurité de la NF C 15-100 en vigueur.

**Dans ce cas, il est joint l'attestation de conformité DIN VDE 0126-1-1 /A1 ou 0126-1-1:2013-08 (version VFR 2019<sup>2</sup>) du dispositif de découplage dont dispose obligatoirement le Producteur.**

Rappel : pour les Installations photovoltaïques comportant des batteries, c'est obligatoirement le dossier technique **SC\_136\_1** qui doit être envoyé à CONSUEL.

#### Modalités d'envoi

Ces documents sont à envoyer par voie postale, à SIEL, 1 chemin du Fourpéret 25160 LABERGEMENT STE MARIE ou peuvent lui être fournis sous forme numérique à [siel-fourperet@wanadoo.fr](mailto:siel-fourperet@wanadoo.fr)